



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00658310-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle  
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

**Secrétaire :**

M. Christophe LIME

**Étaient absents :**

Mme Marie ETEVENARD

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

**OBJET :** 57. Projets de vente de logements sociaux par Habitat 25 dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale

## Projets de vente de logements sociaux par Habitat 25 dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'avis du Conseil Municipal le projet de ventes de 19 logements sociaux conventionnés par Habitat 25 dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale en cours d'élaboration et qui couvre la période 2021/2026. Cette CUS doit être signée notamment par Grand Besançon Métropole et par M. le Préfet du Doubs au plus tard le 31 décembre 2021.

### **I Contexte**

La Convention d'Utilité Sociale est un contrat passé entre un organisme HLM ou une SEM et l'État, elle définit notamment la politique patrimoniale de l'organisme. Depuis la parution de la loi ELAN, la CUS doit intégrer un plan de vente de logements portant sur les 6 années qu'elle couvre. Cette nouvelle obligation vaut autorisation de vendre les logements qu'elle cible dès lors que l'État a validé la CUS. Toutefois, le bailleur doit présenter ses intentions de vente aux communes d'implantation des logements ; les Conseils Municipaux de celles-ci devant émettre un avis sur ces projets en amont de la signature de la CUS. Le Préfet décide ensuite de valider ou pas ces projets de vente en fonction notamment du pourcentage de logements sociaux sur la commune concernée.

### **II La CUS d'Habitat 25**

La CUS d'Habitat 25 est en cours d'élaboration, elle couvrira la période 2021/2026. La CUS doit être signée, notamment par Grand Besançon Métropole et par M. le Préfet du Doubs, au plus tard le 31 décembre 2021. Le plan de vente qu'elle propose concerne 1 immeuble regroupant 19 logements envisagés à la vente. Un avis du Conseil Municipal de la Ville de Besançon est attendu sur ce point.

### **III Le programme de vente**

Habitat 25 souhaite mettre en vente 19 logements regroupés en un seul immeuble situé 29 A et 29 B rue Nicolas Bruand à Besançon.

Cet immeuble a été construit en 1998, il est édifié sur 4 niveaux et dispose d'un chauffage collectif au gaz.

Typologie des logements prévus à la vente						
Type 1	Type 1 bis	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	TOTAL
1	2	3	6	6	1	19

Divers travaux ont été réalisés ces dernières années :

2018 : Remplacement des sols des parties communes.

2021 : Peinture et embellissement des communs et cages d'escaliers / ravalement des façades.

#### IV Impact de cette vente sur le quartier

Immeuble propriété d'Habitat 25					
Adresse de l'immeuble	Logements dans l'immeuble	Logements mis en vente	Quartier concerné (découpage bailleurs)	Logements sociaux dans le quartier	logements sociaux dans l'IRIS
29 A et 29 B rue Nicolas Bruand	19	19	Viotte	151	10 à 20 %

**A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de vente de 19 logements par Habitat 25 dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale 2021/2026.**

*M. Jean-Hugues ROUX, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Pour extrait conforme  
La Maire,



*(Signature)*  
Anne VIGNOT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 45

Contre : 9

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.